



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 mars 2021

N° 2021-158

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|--|---|---------------------|
|  <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p> | Conseil du 18 mars 2021 | Délibération |
| | Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports | N° 2021-158 |

Convention relative à l'acceptation tarifaire des titres urbains TBM dans les trains régionaux de la ligne du Médoc au sein du périmètre de Bordeaux Métropole - Avenant n°1 - Décision - Approbation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Au travers de la délibération du 21 décembre 2018, une feuille de route commune entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole a été votée, visant à mettre en œuvre un réseau express régional métropolitain, avec affirmation de la volonté de réaliser une expérimentation d'acceptation tarifaire comme étape préalable à la mise en œuvre d'un billet intermodal unique sur l'agglomération.

La délibération n°2019-765 du 20 décembre 2019 et la signature de la convention entre les Parties en date du 20 mars 2020 ont permis de mettre en place cette expérimentation, sur la voie ferrée de ceinture desservie par la ligne du Médoc.

Cette ligne permet d'effectuer des liaisons transversales du nord au sud, dans la partie ouest intra-rocade de la Métropole, elle est connectée aux quatre lignes de tramway, facilitant ainsi les déplacements vers le CHU de Pellegrin ou encore le campus universitaire

D'une manière générale, l'acceptation tarifaire permet à des usagers de voyager avec un titre urbain TBM (Transports Bordeaux Métropole) sur le réseau régional TER (Transport express régional), à l'intérieur du périmètre du ressort territorial de Bordeaux Métropole.

Enfin, cette expérimentation sera une aide à la décision sur le choix d'un accord tarifaire global qui pourrait être mis en place à terme, à l'échelle de l'ensemble de la Métropole dans le cadre du réseau express métropolitain.

1. Contexte

La convention, signée par les Parties, décrivait les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation. Cependant, la situation sanitaire liée au COVID 19 au cours de l'année

2020, n'a pas permis de réaliser l'expérimentation, dans des conditions optimales, au cours de la période préalablement définie, soit du 20 février au 30 septembre 2020.

Dans le cadre de cet avenant n°1, les Parties ont convenu de prolonger l'expérimentation jusqu'au 20 septembre 2021 et de considérer la période entre le 24 février 2020 et le 29 septembre 2020 comme « blanche ». La période à considérer est celle du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, période significative pour le recalculation a posteriori de la contrepartie financière de Bordeaux Métropole, après enquête de fréquentation qui sera menée en septembre 2021.

2. Contreparties financières

Bordeaux Métropole s'engage à verser à la Région Nouvelle-Aquitaine, la contrepartie financière correspondant d'une part, aux frais relatifs à l'accès des abonnés TBM aux trains régionaux au cours de la 1ère année d'expérimentation (distribution, conditions d'utilisation et contrôles des abonnements) et d'autre part aux frais relatifs à la perte de recettes imposée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

La contrepartie financière sera appelée à 50% en janvier 2021 et le solde interviendra en octobre 2021 avec un réajustement éventuel, à la suite de l'enquête de fréquentation qui sera mené sur la ligne. La prise en charge de cette enquête, par Bordeaux Métropole, intervient à hauteur de 50% et 50% l'année suivante si l'expérimentation est prolongée d'un an.

Pour rappel, la délibération n° 2019-765 précisait que cette perte de recettes avait été estimée par la Région à 185 900 euros TTC par an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L4221-1 et L 5217-2,

VU le Code des Transports et notamment ses articles L1231-1 et L3111-1 et L.2121-3 et suivant,

VU la convention de délégation de service public de transports urbains, signée entre la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015) et la société Keolis SA, en date du 19 novembre 2004,

VU la délibération n°2019-765 du 20 décembre 2020, autorisant le Président à signer la convention relative à l'expérimentation d'acceptation tarifaire des titres de transport TBM sur la ligne TER du Médoc,

VU la convention signée par les Parties en date du 20 mars 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de promouvoir l'intermodalité au sein de la Métropole et de prolonger la présente expérimentation,

CONSIDERANT la très forte implication, au-delà de ses obligations réglementaires, de Bordeaux Métropole pour l'amélioration des conditions de déplacement des habitants métropolitains et non-métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention relatif à la prolongation de l'expérimentation d'acceptation tarifaire des titres de transport TBM sur la ligne TER du Médoc,

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe Transports de l'exercice 2021, sous réserve de l'adoption des crédits correspondants, au chapitre 65, article 658.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

| | |
|---|--|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MARS 2021 | Pour expédition conforme, la Vice-présidente, |
| PUBLIÉ LE : 25 MARS 2021 | Madame Béatrice DE FRANÇOIS |